

Présents :

Mairie : M. Perrier et Mme Ménoire (Puy d'Arnac)

Mme Marsac et M. Roche (Nonards)

Mme Allain (Tudeils)

DDEN : M. et Mme Chastrusse

Parents d'élèves : Mme Van Oncem, M. Marbot, M. Coué.

Les enseignants : Mme Chappoux, Mme Dresen, M. Le Goff, Mme Renard.

Excusé(e)(s) : Mme Meunier (maire de Puy d'Arnac), Mme Schuller (maire de Tudeils),
Mme Capy et Mme Doisy (parents d'élève).

1- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Sur l'école de Puy d'Arnac, le taux de participation a été de 53,75% et les parents élus titulaires sont Messieurs Coué et Marbot, Madame Van Oncem étant élue suppléante.

Sur l'école de Nonards, le taux de participation a été de 59,21%, et les parents élus titulaires sont Mesdames Capy et Doisy.

2- Présentation du Conseil d'Ecole

Monsieur Le Goff rappelle les différents rôles du Conseil, qui se réunit trois fois dans l'année : voter le projet d'école, voter les modifications éventuelles du règlement intérieur,

Il est rappelé que le compte-rendu de chacune de ces réunions est consultable sur le site de la mairie de Nonards, mais une version « papier » peut aussi être remise aux parents qui le souhaiteraient, sur simple demande de leur part auprès de l'enseignant de leur enfant.

3- Effectifs :

Puy d'Arnac : 1 TPS, 14 PS et 8 MS , 6 GS et 17 CP , soit 46 élèves.

Nonards : 10 CE1 et 11 CE2 , 13 CM1 et 7 CM2 , soit 41 élèves.

4- Présentation des Plans Particuliers de Mise en sûreté :

Dorénavant deux plans séparés sont exigés.

- Un spécifiquement pour les risques « intrusion et attentat » ; ce dernier est présenté par chaque directeur.

- Le plan « classique » : en cas d'incendie, évacuation ;
en cas d'émanation de produits dangereux, confinement ;
(uniquement pour Nonards) en cas d'inondation (rupture de barrage), évacuation.

3- Présentation de l'avenant au Projet d'Ecole (2016- 2019)

- Deux axes : - Calcul mental et calcul réfléchi
- Adapter sa pédagogie aux élèves à besoins spécifiques

(Il vous est possible de consulter l'intégralité du projet dans les écoles.)

Un avenant a été rédigé, dans le cadre du parcours citoyen, pour améliorer le vivre ensemble :

deux objectifs ont été retenus: Soi et les autres
 Agir individuellement et collectivement.

4- Rencontres sportives et sorties éducatives :

Activités régulières :

- Gymnase: le jeudi matin pour les maternelles et le lundi après-midi pour les plus grands, à raison d'une fois par mois environ.
- activité canoë : 3 séances ont été menées.

Sorties :

10 / 10 / 2017 : La classe des CE1-CE2 s'est rendue au Musée **de l'Homme de Neandertal** à La-Chapelle-aux-Saints où les élèves ont participé à différents ateliers : peintures, lancer au propulseur, feu...

16 et 17 / 10/ 2017 : **Spectacles du Théâtre des sept collines : Mix – Mex** , pour toutes les classes de la GS au CM2, à la salle de Versailles, à Meyssac; (spectacle d'une grande qualité, qui a ravi les enfants et les enseignants).

Sorties à venir :

Jeudi 16 / 11 / 17, le matin : course longue pour tous les élèves à partir de la GS.

La séance de cinéma, à Biars, un peu avant Noël (programmation à venir).

Fête de Noël : samedi 16 décembre 2017, le matin.

5- Association des parents d'élèves :

Nouveau président de l'Association : M. Coué.

Le loto est prévu le samedi 25 novembre 2017.

6- Questions diverses :

Mme Chastrusse, DDEN, fait passer une lettre, expliquant le rôle des DDEN.

(Cf Feuille jointe)

M. Perrier prend la parole pour parler de l'éventualité des changements de rythme, à savoir le maintien ou non des activités périscolaires avec le retour à la semaine de 4 jours: lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes, après un tour de table, environ deux tiers des maires sur notre secteur seraient favorables à l'arrêt des activités et au retour à quatre jours d'école par semaine; à ce jour aucune décision n'a été prise. M. Perrier rappelle que de nombreux paramètres rentrent en ligne de compte: l'intérêt des enfants, les centres de loisir et les transports, le personnel, l'incertitude sur le maintien de l'aide d'Etat à la prochaine rentrée et donc le financement des activités, la qualité des activités proposées....

Le bureau :

Les présidents,
Mme Chappoux

La Secrétaire,
Mme Renard

M. Le Goff



Texte à lire ou à remettre aux participants du 1^{er} Conseil d'école
Avec éventuellement le dépliant

DDEN : UNE FONCTION OFFICIELLE

Les **Délégués Départementaux** de l'**Éducation Nationale** sont des bénévoles partenaires de l'école publique. Nommés officiellement par le DASEN, après avis du CDEN, qui se déroule sous la présidence du Préfet. Nantis de notre fonction officielle les DDEN veillent aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école. Nous sommes membre de droit du conseil d'école et membre du CDEN.

Le premier texte fondateur de notre mission de DDEN est inscrit dans **la loi GOBLET de 1886** qui organise l'enseignement primaire public. En Janvier **1986**, **notre mission a un siècle**, et un nouveau décret actualise notre statut. Il étend notre fonction à toutes les questions relatives à l'environnement scolaire.

Le décret de 1986 et la loi GOBLET de 1886 se sont fondus dans le code de l'éducation en 2000.

L'histoire des DDEN est donc liée à celle de l'école publique. Nous sommes à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, notre fonction est parallèle et complémentaire entre les différentes composantes du conseil d'école. Le caractère officiel de la fonction confère aux DDEN un poste opérationnel et non pas seulement consultatif.

Les DDEN connaissent l'histoire de leur école. Notre indépendance nous permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques. Nous exerçons une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition :

- Inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement
- Sécurité dans et autour de l'école
- Surveillance des effectifs
- Participation au projet de travaux et aménagement
- Restauration scolaire
- Transports scolaires
- Activités périscolaires
- Caisse des écoles

La pédagogie ne nous concerne pas, elle est le domaine exclusif des enseignants.

Ni usagers comme les parents, ni directement acteurs comme les enseignants, le DDEN est un véritable partenaire de l'école publique qui s'associe à l'équipe éducative pour la réalisation d'un même objectif d'une seule cause : L'intérêt des élèves.

Dans nos interventions, nous appuyons toujours le rôle de l'école qui est également un véritable lieu d'éducation, de socialisation, de construction de la citoyenneté, fondé sur des valeurs de solidarité, de coopération et de responsabilité.

Le **Délégué Départemental** de l'**Éducation Nationale** est une personne ressource de l'école, il est garant des valeurs républicaines, son action ne prend tout son sens qu'en référence aux principes qui ont fondé l'école publique : l'égalité, la gratuité, la laïcité.